

Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône

(SIED 70)

20, avenue des Rives du Lac – 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

Tél. : 03.84.77.00.00 – Fax : 03.84.77.00.01

E-mail : contact@sied70.fr

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
Samedi 16 mars 2013 à 9 heures 30
à l'amphithéâtre de l'IUFM de VESOUL
route de Saint-Loup
Accueil à partir de 9 heures**

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport d'activité 2012**
- 2) Comptes administratifs 2012**
- 3) Budgets primitifs 2013**
- 4) Financement des travaux de raccordement**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

POUVOIR

à remettre en début de séance par le titulaire du pouvoir qui aura à émarger à la place du délégué représenté

Je soussigné (e), délégué (e) de la commune
de....., empêché (e) d'assister à l'Assemblée Générale du 16 mars 2013, donne
pouvoir à M....., délégué (e) de la commune de
....., pour me représenter et voter en mon nom à cette réunion.

Fait à le

(1)

(1) Ecrire « Bon pour pouvoir »

Nota : - pour sa commune d'élection, un suppléant n'a pas besoin du pouvoir d'un titulaire

- un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir

- le pouvoir ne sert pas au calcul du quorum.

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

L'activité de 2012 se caractérise par 2 événements primordiaux pour le SIED 70 :

1. L'achèvement de la départementalisation du SIED 70 actée par l'arrêté préfectoral n°1567 du 22 août 2012.
2. L'instauration de la taxe sur la consommation finale de l'électricité décidée par le Comité syndical du 29 septembre 2012, à 64% des suffrages exprimés.

Le recueil des actes administratifs n°29 annexé au présent rapport décrit les décisions prises par le Bureau syndical lors de ses réunions des 15 janvier et 26 février dernier.

Le rapport d'activité 2012 du SIED qui est téléchargeable sur le site du SIED 70 www.sied70.fr sera présenté en séance.

Cette année 2012 a vu également le lancement du renouvellement de tous les marchés de travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, et de fourniture de matériels d'éclairage public.

1. Les marchés de fourniture de matériels d'éclairage public ont permis, d'une part, de retenir des luminaires (un diffusant et l'autre fonctionnel), de très bonne qualité tant mécanique que photométrique des candélabres courants (peints ou non) avec éventuellement des crosses simples et des horloges astronomiques et, d'autre part, de pouvoir proposer aux communes des produits correspondant à leurs attentes esthétiques.
2. Les marchés de travaux sont basés sur des accords-cadres avec remise en compétition tous les ans pour les chantiers dont le coût global est inférieur à 100 000 € et pour chaque chantier supérieur à 100 000 €

Ces nouveaux accords-cadres voient l'arrivée de 7 entreprises nouvelles alors qu'elles n'étaient que 6 titulaires sur les anciens marchés.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Le SIED 70 dispose d'un budget principal et de 6 budgets annexes :

1. « Conseil » : pour les conseils en énergie partagés ;
2. « Prestations de services » : pour l'assistance à maître d'ouvrage ;
3. « Régie des EnR » : pour regrouper toutes les actions communes aux budgets annexes de la Régie ;
4. « chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin » ;
5. « chaufferie de Gy » ;
6. « chaufferie de Marnay ».

Les 2 budgets annexes et celui de la Régie ont été créés par le Comité syndical du 29 septembre 2012 pour répondre aux projets de chaufferies de Gy et Marnay pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre. Seul, le budget annexe Conseil relève de la nomenclature M14 applicable aux communes et aux établissements publics et intercommunaux à caractère administratif qui est également applicable au budget principal du SIED 70.

Tous les autres budgets annexes relèvent de la nomenclature M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC). Ces budgets annexes sont également assujettis à la TVA.

On trouvera ci-après un récapitulatif de ces comptes administratifs dont le détail figure en fin du présent rapport.

Désignation du budget	Fonctionnement ou exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Principal	2 395 734,91	7 339 391,57	4 943 656,66	13 982 605,27	12 554 203,83	-1 428 401,44	3 515 255,22
Conseil	57 734,00	57 734,00	/	/	/	/	/
Prestations de services	68 902,65	68 902,65	/	/	/	/	/
Régie des EnR	10 560,00	10 560,00					
Chaufferie de Scey	128 167,58	130 182,35	2 014,77	39 133,91	37 119,14	2 014,77	
Chaufferie de Gy	/	1 0142,53	1 0142,53	1 0142,53		1 0142,53	
Chaufferie de Marnay	/	4 717,47	4 717,47	4 717,47		4 717,47	

Le bilan de cette année 2012 se solde avec un excédent global d'environ 3 500 000€ et un déficit d'investissement d'environ 1 430 000 €

Les caractéristiques principales de ces comptes administratifs sont les suivantes :

1/ Budget principal :

- a) Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation d'environ 10%. Ce même taux s'applique aux charges à caractère général alors que les charges de personnel n'ont augmenté que de 4,7% malgré l'embauche d'un dessinateur au 1^{er} décembre 2011.
- b) Les recettes de fonctionnement sont en hausse d'environ 500 000 € soit 17,5% par rapport à 2011, dont une hausse de 460 000 € des redevances de concession due à l'application du volume des travaux soldés en 2010 par rapport à 2009 et au complément de R2 qu'ERDF a accepté de verser au SIED 70 pour des travaux de raccordements budgétairement soldés en 2010 mais dont la mise en exploitation des ouvrages par ERDF avait été enregistrée en 2009 (avant l'application du protocole PCT).
- c) Les dépenses totales d'investissement de l'exercice 2012 sont d'environ 14 000 000 € alors que les recettes sont d'environ 12 550 000 € aboutissant à un déficit d'investissement d'environ 1 450 000 €

A signaler que fin 2012, Le SIED 70 avait engagé pour environ 12 700 000 € de travaux et n'en avait payé qu'environ 10 000 000 € soit une prévision de dépenses d'environ 2 700 000 € dont une grande partie sera à financer par le SIED 70 en application des nouvelles règles de financement définies par le Comité syndical lors de sa réunion du 29 septembre 2012.

2/ Budget annexe n°1 « Conseils en énergie partagés » :

Les dépenses (représentant des recettes du budget principal) de 19 634,00 € viennent rembourser une grande partie du prêt de 2011 (26 557,70 €) que le SIED 70 avait apporté pour l'équilibre de ce budget annexe en 2011.

3/ Budget annexe n°2 « Prestations de services » :

La baisse de l'activité d'assistance pour les communes initialisant ou réalisant des projets de chaufferies au bois nécessite un prêt du budget principal de 49 754,99 € pour équilibrer ce budget annexe n°2.

4/ Budget annexe n°3 « Régie des EnR » :

Ce budget a été créé pour regrouper les dépenses d'exploitation des budgets des chaufferies que leurs recettes ne peuvent supporter. Ainsi, les dépenses d'exploitation des budgets annexes de Gy et Marnay constituent un prêt du budget principal que ces budgets annexes devront rembourser.

5/ Budget annexe n°4 « Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin » :

Pour la première année, les recettes d'exploitation permettent le paiement de toutes les dépenses de l'exercice et le remboursement d'une somme de 14 391,43 € au budget principal sur le prêt remboursable de 24 502,35 € accordé en 2010 et 2011.

6/ Budgets annexes n°5 et n°6 des « Chaufferie de Gy » et Chaufferie de Marnay » :

Les dépenses des comptes administratifs correspondent à la mission APS des prestations de maîtrise d'œuvre que le SIED 70 a engagées sur ces 2 chaufferies.

Le paiement des prestations d'APD (Avant projet définitif) qui ont été réalisées en 2012 représentent les restes à réaliser et ont fait l'objet d'un règlement dans le courant de janvier 2013.

BUDGETS PRIMITIFS 2013

Les orientations des budgets principal et annexes ont fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du 26 janvier 2013 et les projets ont été validés par le Bureau syndical lors de sa réunion du 26 février dernier.

1/ Budget principal :

Il repose sur des recettes de fonctionnement estimées à environ 6 000 000 € dans lesquelles on compte 2 250 000 € de recettes dues à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), soit $\frac{3}{4}$ du montant annuel estimé compte tenu du paiement à trimestre échu, 1 500 000 € de redevance de concession, 810 000 € de frais internes de maîtrise d'œuvre et 1 390 000 € d'amortissement de subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont d'environ 4 000 000 € avec 1 800 000 € d'amortissement d'investissement, (les réseaux construits par le SIED 70), 195 000 € de charges à caractère général et une provision de 533 000 € (compte 673) qui pourrait annuler le titre de recettes émis par le SIED 70 correspondant à la compensation de R2 prévue par le protocole signé en 2010 avec ERDF concernant la PCT (Part couverte par le tarif).

En application des dispositions prévues suite à l'instauration de la TCFE ; les salaires et charges des agents du SIED 70 intervenant sur les activités des budgets annexes sont financés par le budget principal à hauteur d'environ 80 000 €

S'agissant des dépenses et recettes d'investissement, elles résultent du tableau ci-après qui précise les dépenses et recettes envisagées pour les programmes de travaux 2013.

OPE RATIONS	PRO- GRAMMES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant HT des travaux facturés aux entreprises	Montant des travaux en régie	Ventilation des ressources				Participation du SIED 70
						TVA récupérée	FACE	Conces- sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE										
1000	FACE	tranche A/B :	2 666 600 €	1 755 700 €	166 800 €	344 400 €	1 538 000 €	0 €	0 €	384 500 €
		tranche A/B : extension	574 800 €	445 200 €	42 300 €	87 300 €	390 000 €	0 €	0 €	97 500 €
		tranches S : sécurisation fils BT nus	311 000 €	240 900 €	22 900 €	47 200 €	211 000 €	0 €	0 €	52 800 €
		tranches S' : sécurisation fils BT nus de petites sections	193 000 €	149 500 €	14 200 €	29 300 €	131 000 €	0 €	0 €	32 700 €
		Tranche C : aménagement esthétique	533 500 €	413 200 €	39 300 €	81 000 €	362 000 €	0 €	0 €	90 500 €
	syndical	renforcement et sécurisation hors FACÉ	516 400 €	400 000 €	38 000 €	78 400 €	0 €	0 €	0 €	438 000 €
		aménagement esthétique	593 900 €	460 000 €	43 700 €	90 200 €	0 €	185 000 €	250 000 €	68 700 €
		aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	258 200 €	200 000 €	19 000 €	39 200 €	0 €	0 €	87 600 €	131 400 €
		extension avec PCT	2 582 000 €	2 000 000 €	190 000 €	392 000 €	0 €	800 000 €	300 000 €	1 090 000 €
			extension hors PCT	129 100 €	100 000 €	9 500 €	19 600 €	0 €	0 €	65 700 €
Totaux des travaux sur le réseau			7 958 500 €	6 164 500 €	585 700 €	1 208 300 €	2 632 000 €	985 000 €	703 300 €	2 429 900 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :										
2000	S _{EP}	Eclairage public :	1 200 000 €	929 500 €	88 300 €	0 €	0 €	0 €	456 400 €	743 600 €
		Eclairage public	1 000 000 €	774 600 €	73 600 €	0 €	0 €	0 €	806 350 €	193 650 €
3000	S _{GCT}	Génie civil de communications	800 000 €	619 700 €	58 900 €	0 €	0 €	0 €	741 100 €	58 900 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers			3 000 000 €	2 323 800 €	220 800 €	0 €	0 €	0 €	2 003 850 €	996 150 €
TOTAUX GENERAUX			10 958 500 €	8 488 300 €	806 500 €	1 208 300 €	2 632 000 €	985 000 €	2 707 150 €	3 426 050 €

2/ Budget annexe n°1 « Conseils en énergie partagés » :

Les recettes correspondant aux participations des communes et aux subventions de l'ADEME et du FEDER seront reversées au budget principal par le compte 6522.

Les conventions avec l'ADEME, le Conseil régional et le FEDER s'achèvent en octobre 2013. L'ADEME et le Conseil régional devraient prochainement proposer de poursuivre l'action menée au vu de ses résultats.

3/ Budget annexe n°2 « Prestations de services » :

Les écritures d'investissement permettront à la trésorerie de régulariser un arrondi de TVA de 1 centime d'euro.

Les recettes prévues en 2013 concernent des études de faisabilité d'une chaufferie au bois à Saint-Loup-Sur-Semouse et la réalisation de chaufferies à Equevilley et Froideconche.

4/ Budget annexe n°3 « Régie des EnR » :

Il permettra de couvrir les dépenses d'exploitation des budgets de Gy et de Marnay qui ne disposent pour les études de maîtrise d'œuvre d'aucune recette d'exploitation.

5/ Budget annexe n°4 «Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin »

Il est basé sur une vente de chaleur identique aux années précédentes avec le tarif 2012 et avec un investissement en travaux de 6 600 €(compte 2315).

6/ Budgets annexes n°5 et n°6 des «Chaufferie de Gy » et Chaufferie de Marnay »

Ils sont basés sur les travaux envisageables en 2013, selon les plannings définis et sous réserve de la validation des conditions d'achat de la chaleur par les futurs usagers.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Lors de sa réunion du 27 mars 2010, le Comité syndical avait adopté un projet d'avenant au cahier des charges de concession signé par ERDF le 30 novembre 1995. Cet avenant portant sur le financement des travaux de raccordement par ERDF dans le cadre de la PCT : part couverte par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité.

Cet avenant basé sur le texte d'un protocole convenu entre ERDF et la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) à laquelle le SIED 70 adhère, avait une durée d'application de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Un litige décrit sur le document annexé au présent rapport oppose actuellement le SIED 70 0 ERDF sur l'application de ce protocole. Après qu'ERDF ait porté ce litige devant le Tribunal administratif et que celui-ci a donné raison à ERDF, le SIED 70 a fait appel de cette décision devant la Cour administrative de Nancy.

Malgré ce litige qui ne porte que pour les années 2010 et 2011, il est proposé au Comité syndical d'accepter le projet d'avenant ci-après qui prolonge pour 3 ans l'application de la PCT.

AVENANT AU PROTOLE PCT

Entre les soussignés :

L'autorité concédante (nom), sis à (adresse), autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, représentée par...

Ci-après désignée « **L'autorité concédante** »,

D'une part,

Et
Electricité réseau Distribution France, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social Tour Winterthur, 92085 - La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 444 608 442, représentée par

Et
Electricité de France, société anonyme au capital social de 924 433 331 euros, ayant son siège social, 22 avenue de Wagram, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, représentée par

Ci-après désignées « **Le concessionnaire** »

D'autre part,

EXPOSE

Compte tenu du protocole relatif au versement par ERDF aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement de la part couverte par le tarif, dit protocole PCT, signé entre la FNCCR et ERDF, le 26 juin 2009, et de son avenant signé entre la FNCCR et ERDF, le, renouvelant le protocole en lui apportant les précisions et les adaptations décrites dans l'avenant précité ;

Compte tenu de l'accord sur la gestion, le contrôle et le versement de la Part couverte par le tarif (PCT), dit accord tripartite, signé entre la FNCCR, le FACÉ et ERDF, le 11 mars 2010, et de son avenant signé entre la FNCCR, le service chargé de Compte d'affectation spéciale « Financement des aide aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » et ERDF, le.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Le présent

Article 2 – Mise en œuvre :

L'autorité concédante et le concessionnaire appliquent les dispositions du protocole PCT, telles que précisées et modifiées par l'avenant au protocole précité, sur le territoire de la concession défini à l'article 4 de la convention de concession du 30 novembre 1995.

Toutefois l'autorité concédante ne s'engage pas à adresser au FACÉ et à ERDF les éléments mentionnés à l'article 5 du protocole PCT dans le délai de 3 mois.

Article 3 – Bilan périodique :

Les parties signataires conviennent d'établir un bilan périodique de la mise en œuvre des dispositions du protocole PCT sur le territoire de la concession

Article 4 – Date d'effet et durée :

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015.

Fait àle.....

Pour l'autorité concédante,

Pour le concessionnaire

LE LITIGE SIED 70 - ERDF SUR L'APPLICATION DE L'AVENANT PCT DU 19 AVRIL 2010

Dans le cadre du TURPE, ERDF doit prendre en charge 40% du coût des travaux. Cette disposition est l'application de l'article 4-II de la loi du 10 février 2000 qui a fixé à 40% du coût des travaux, la part couverte par le tarif (PCT).

Jusqu'à et y compris en 2009, ERDF versait pour toutes les extensions qui relèveront à partir de 2010 de la PCT, une redevance de concession dite d'investissement et appelée R2.

L'article 3 de l'avenant PCT signé entre le SIED 70 et ERDF, le 19 avril 2010, stipule les conditions de compensation du passage de la R2 à la PCT pour des opérations dont le SIED 70 avait le libre choix de réclamer l'application de la PCT ou non.

Dans son recours ERDF, énonce des vérités (ses vérités) qu'il y a lieu de contester :

1/ A l'avant dernier alinéa de la page 2 de son mémoire, il indique : « *Dans ce contexte, la FNCCR, dont le SIED 70 est membre, agissant pour le compte des autorités concédantes...* ».

Il faut bien considérer que la FNCCR n'est qu'une association à laquelle le SIED70 n'a transmis aucune de ses compétences et donc que la relation contractuelle entre le SIED 70 et ERDF repose sur le contrat de concession, le cahier des charges annexé à ce contrat ainsi que les annexes au cahier des charges et les documents visés par les parties et non sur des documents convenus entre la FNCCR et ERDF.

2/ Lorsqu'au 1^{er} alinéa de la page 3 du rapport, l'avocat d'ERDF écrit « *sont éligibles au versement de la part couverte par le tarif, les raccordements réalisés par les autorités concédantes, mis en exploitation à compter du 1^{er} janvier 2010* » Il faut s'ériger contre cette dernière partie de phrase.

Il n'est en effet nulle part écrit dans l'avenant que c'est la date de mise en exploitation qui est à considérer.

La date de mise en exploitation n'est apparue au SIED 70 pour la prise en compte de la PCT qu'à compter du 9 février 2011, date à laquelle il a reçu de la FNCCR la copie du compte rendu de la réunion du bilan du protocole PCT du 29 novembre 2010. Le SIED 70 ne reconnaît pas cette date comme devant être considérée dans le calcul de la compensation définie à l'article 3 de l'avenant PCT que le SIED 70 et ERDF ont signé le 19 avril 2010 qui est ainsi rédigé :

« Article 3 - Compensation :

Le concessionnaire s'engage à compenser à l'autorité concédante l'incidence financière résultant de l'application du protocole PCT dans l'hypothèse d'une baisse du volume financier total des travaux de raccordement sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante entre les années 2008 (respectivement 2009) et 2010 (respectivement 2011), quel que soit le régime de financement de ces travaux (avec ou sans aides du FACE).

Sur la base de cette hypothèse, au titre de 2010 (respectivement 2011), le concessionnaire verse à l'autorité concédante, sous la forme d'un supplément de PCT, une compensation égale à la différence entre :

** le montant résultant du calcul théorique de redevance de concession R2 prenant en compte dans son assiette les travaux de raccordement mandatés par l'autorité concédante en 2008 (respectivement 2009) ;*

et

** le montant de la redevance de concession R2 due au titre de 2010 (respectivement 2011), c'est-à-dire calculée sans les travaux de raccordement selon les dispositions du protocole PCT, et le montant des financements apportés par l'application du protocole PCT à l'autorité concédante au titre de 2010 (respectivement 2011). »*

Il est donc clair que selon ce qui précède toute extension de réseau bénéficie d'un financement défini par le TURPE qui est soit la R2, soit la PCT si cette opération ne bénéficie pas d'une aide du compte d'affectation spéciale FACÉ (financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale).

Alors que le contrat de concession prévoit pour le calcul de la R2 qu'il y a lieu de prendre en considération les montants HT des travaux **mandatés au cours de l'année pénultième** par les collectivités exerçant la maîtrise d'ouvrage, il convient de préciser qu'ERDF et le SIED 70 s'étaient mis d'accord dès que le SIED 70 a réclamé cette R2, de retenir au titre d'une année *n* pour le calcul de la redevance de concession R2 les travaux dont le mandatement de la dernière facture du solde de ce dossier avait été effectué au cours de cette année *n*. Cette disposition qui perdure depuis, avait été réclamée par ERDF pour lui permettre de vérifier les montants des travaux par rapport aux fiches de récupération de TVA que le SIED 70 lui transmet pour application de l'article des articles 216 bis et 216 quater de l'annexe II du Code général des impôts.

Il n'y avait donc aucun motif contractuel pour modifier cet accord tacite qui convenait aux 2 parties d'autant plus que l'avenant PCT ne le contredisait pas et qu'ERDF n'a d'ailleurs pas souhaité profiter de cet avenant pour modifier la règle des travaux mandatés et proposer de retenir la date de la mise en exploitation d'un raccordement pour l'application de la compensation PCT.

En outre, le calcul d'ERDF sur le complément de redevance repose sur une méthode non fixée par les accords avec des valeurs que le SIED 70 ne peut vérifier et ainsi contestables.

En conséquence de quoi, le calcul de la compensation doit donc être le suivant :

En 2010, comme il est indiqué en en pièce jointe à la lettre que le SIED 70 a transmis à ERDF le 28 avril 2010, le terme B correspondant au montant des travaux dont le solde a été mandaté en 2008, non contesté par ERDF est le suivant :

- 2 973 964,35 € avec les raccordements,
- 751 667,66 € si l'on enlève tous les raccordements.

Ainsi, le calcul de la redevance R2 pour 2010 selon que l'on considère ou non les raccordements de 2008 est le suivant :

Termes du calcul de la R2		avec raccordements	hors raccordements
PC	Population municipale totale des adhérents au SIED 70 au 31/12/2009	198 979	198 979
PD	Population municipale totale des communes desservies par ERDF dans le département au 31/12/2009	212 291	212 291
A	Travaux sur le réseau concédé dont le solde a été mandaté en 2008, effectués dans le cadre des programmes aidés par le FACE	932 972,22 €	932 972,22 €
B	Travaux sur le réseau concédé dont le solde a été mandaté en 2008, effectués hors des programmes aidés par le FACE	2 973 964,35 €	751 667,66 €
E	Tvx d'investissement effectués sur les installations d'éclairage public	1 951 006,81 €	1 951 006,81 €
T	Taxes municipales sur l'électricité	337 542,52 €	337 542,52 €
PC/PD	CALCUL	0,94	0,94
D	Durée de la concession (année)	30	30
R2	Redevance R2 = $(A + 0.74B + 0.30E - 0.5T) \times \left(1 + \frac{Pc}{Pd}\right) \times (0.005D + 0.125)$	1 891 408,96 €	1 015 292,37 €

Comme le SIED 70 n'a – sur son budget 2010 – perçu aucune recette provenant de la PCT, il était en droit d'attendre une compensation R2 pour 2010 de :

Compensation 2010 = 1 891 408,96 € - 1 015 292,37 € = 876 116,58 €

En 2011, comme il est indiqué en pièce jointe à la lettre que le SIED 70 a transmise à ERDF le 22 avril 2011, le terme B correspondant au montant des travaux dont le solde a été mandaté en 2009, non contesté par ERDF est le suivant :

- 2 973 964,35 € avec les raccordements,
- 751 667,66 € si l'on enlève tous les raccordements.

Ainsi, le calcul de la redevance R2 pour 2011 selon que l'on considère ou non les raccordements de 2009 est le suivant :

Termes du calcul de la R2		avec raccordements	hors raccordements
PC	Population municipale totale des adhérents au SIED 70 au 31/12/2010	199 999	199 999
PD	Population municipale totale des communes desservies par ERDF dans le département au 31/12/2010	213 459	213 459
A	Travaux sur le réseau concédé dont le solde a été mandaté en 2009, effectués dans le cadre des programmes aidés par le FACE	863 360,60 €	863 360,60 €
B	Travaux sur le réseau concédé dont le solde a été mandaté en 2009, effectués hors des programmes aidés par le FACE	1 156 032,55 €	108 744,11 €
E	Tvx d'investissement effectués sur les installations d'éclairage public	969 642,60 €	969 642,60 €
T	Taxes municipales sur l'électricité	369 363,59 €	369 363,59 €
PC/PD	CALCUL	0,94	0,94
D	Durée de la concession (année)	30	30
R2	Redevance R2 = $(A + 0.74B + 0.30E - 0.5T) \times \left(1 + \frac{Pc}{Pd}\right) \times (0.005D + 0.125)$	972 122,47 €	559 314,90 €

Comme le SIED 70 a – sur son budget 2011 – perçu 227 142,45 € provenant de la PCT, il était en droit d'attendre une compensation R2 pour 2011 de :

Compensation 2011 = 972 122,47 € - 559 314,90 € - 227 963,39 € = 184 844,18 €
--

Conséquences :

ERDF ayant versé au SIED 70 des acomptes respectivement de 101 880,27 €, 249 050,79 € et 157 295,68 € soit un total de 508 226,74 € au titre de la compensation PCT, le solde de la compensation PCT à payer par ERDF est égal à :

876 116,58 € + 184 844,18 € - 508 226,74 € = 552 734,02 €
--

C'est donc cette somme de 552 734,02 € que le SIED 70 est en droit d'exiger d'ERDF en application du contrat de concession et de ses avenants dont plus particulièrement celui qu'il a signé avec ERDF le 19 avril 2010 relatif à la PCT (part couverte par le tarif).

SIED 70
BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2012 et budget primitif 2013
Nomenclature budgétaire : M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
011	Charges à caractère général	104 741,81 €	122 796,18 €	187 100 €	134 859,54 €	194 700 €
60611	Eau et assainissement	176,30 €	197,54 €	250 €	196,58 €	250 €
60612	Energie-électricité	3 586,94 €	3 383,13 €	4 000 €	3 732,94 €	4 000 €
60622	Carburants	7 425,12 €	9 528,10 €	12 000 €	9 776,59 €	12 000 €
60631	Fournitures d'entretien	91,69 €	39,28 €	1 000 €	64,59 €	1 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	551,41 €	157,33 €	1 000 €	262,93 €	1 000 €
60636	Vêtements de travail	172,04 €	0,00 €	300 €	0,00 €	500 €
6064	Fournitures administratives	3 921,85 €	5 690,69 €	7 000 €	6 067,10 €	7 000 €
6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	600 €	0,00 €	0 €
6078	Achats d'autres marchandises	0,00 €	0,00 €	10 000 €	0,00 €	0 €
6135	Locations mobilières	922,16 €	928,45 €	1 000 €	541,67 €	1 000 €
61521	Entretien et réparations : terrains	529,83 €	660,20 €	3 000 €	1 233,32 €	3 000 €
61522	Entretien et réparations : bâtiments	167,44 €	0,00 €	4 000 €	0,00 €	4 000 €
61551	Entretien et réparations du matériel roulant	5 876,57 €	4 954,97 €	8 000 €	5 335,79 €	8 000 €
61558	Entretien et réparations des autres biens mobiliers	4 877,46 €	5 379,90 €	6 000 €	3 249,59 €	6 000 €
6156	Maintenance	1 184,32 €	693,03 €	2 000 €	1 642,54 €	2 200 €
616	Primes d'assurance	6 071,81 €	7 161,21 €	8 000 €	6 960,69 €	8 000 €
6182	Documentation générale et technique	1 351,96 €	1 233,84 €	3 000 €	496,66 €	1 500 €
6184	Versements à des organismes de formation	80,00 €	2 601,30 €	5 000 €	6 157,80 €	7 000 €
6188	Autres frais divers	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	614,72 €	496,92 €	750 €	507,41 €	750 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	0,00 €	0,00 €	10 000 €	6 207,24 €	10 000 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	3 733,81 €	3 466,13 €	7 000 €	5 166,04 €	7 000 €
6231	Annonces et insertions	1 458,69 €	2 172,42 €	5 000 €	4 726,64 €	2 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	311,39 €	352,69 €	2 000 €	415,13 €	1 000 €
6233	Foires et expositions	0,00 €	0,00 €	2 000 €	0,00 €	2 000 €
6236	Catalogues et imprimés	1 123,04 €	1 386,79 €	3 000 €	3 175,99 €	4 000 €
6237	Publications	441,30 €	443,90 €	1 000 €	443,90 €	1 000 €
6247	Transports collectifs	0,00 €	0,00 €	500 €	240,00 €	500 €
6256	Missions	1 507,85 €	4 343,45 €	5 000 €	3 883,44 €	5 000 €
6257	Réceptions	1 438,40 €	2 238,30 €	4 000 €	2 362,72 €	4 000 €
6261	Frais d'affranchissement	9 284,94 €	10 004,32 €	12 000 €	9 519,24 €	12 000 €
6262	Frais de télécommunications	5 889,62 €	8 259,98 €	9 000 €	6 712,92 €	8 000 €
6281	Concours divers (cotisations)	31 536,05 €	36 304,55 €	38 000 €	35 941,03 €	38 000 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 222,32 €	7 515,91 €	8 000 €	7 478,05 €	8 000 €
6288	Autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	22 500 €
63512	Taxes foncières	2 199,00 €	2 280,00 €	2 500 €	2 361,00 €	2 500 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	993,78 €	921,85 €	1 200 €	0,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	471 371,04 €	502 543,97 €	603 000 €	526 351,77 €	630 000 €
6331	Versement de transport	1 382,00 €	1 494,00 €	1 800 €	1 586,00 €	2 000 €
6332	Cotisations versées au FNAL	260,00 €	1 458,00 €	1 800 €	1 523,00 €	2 000 €
6336	Cotisations aux centres de gestion de la FPT	5 769,51 €	6 691,02 €	7 500 €	6 701,86 €	7 500 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	200 196,59 €	202 511,01 €	235 000 €	208 198,10 €	250 000 €
64131	Rémunération principale (personnel non titulaire)	108 889,04 €	148 062,03 €	180 000 €	158 418,33 €	189 000 €
64168	Rémunération principale (autres)	25 984,69 €	4 049,92 €	0 €	0,00 €	0 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	57 284,00 €	68 173,00 €	80 000 €	71 570,00 €	86 000 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 921,85 €	46 373,29 €	53 000 €	47 876,80 €	60 500 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 961,86 €	10 863,30 €	14 000 €	13 776,13 €	15 000 €
6458	Cotisations aux autres organismes	2 367,50 €	2 937,00 €	3 500 €	3 303,95 €	3 000 €
64731	Allocations de chômage versées directement	0,00 €	0,00 €	9 400 €	0,00 €	0 €
6475	Médecine du travail	22,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
64832	Fonds de compensation de cessation progressive d'activité	718,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6488	Autres charges de personnel : titres de restaurant	9 614,00 €	9 931,40 €	17 000 €	13 397,60 €	15 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 279 970,72 €	1 449 655,82 €	1 635 400 €	1 635 087,18 €	1 803 880 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
676	Différences sur réalisations transférées en investissement	0,00 €	700,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6811	Dotations aux amortissements	1 279 970,72 €	1 448 955,82 €	1 635 400 €	1 635 087,18 €	1 803 880 €
65	Autres charges de gestion courante	36 148,53 €	37 857,36 €	55 700 €	43 446,09 €	54 800 €
6531	Indemnités des élus	34 150,59 €	34 702,25 €	46 000 €	40 965,92 €	45 000 €
6532	Frais de mission des élus	842,94 €	1 967,11 €	5 000 €	976,17 €	5 000 €
6533	Cotisations de retraite des élus	1 155,00 €	1 188,00 €	1 700 €	1 504,00 €	1 800 €
6535	Formation des élus	0,00 €	0,00 €	3 000 €	0,00 €	3 000 €

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
66	Charges financières	761,77 €	864,08 €	800 €	475,34 €	100 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	761,77 €	864,08 €	800 €	475,34 €	100 €
67	Charges exceptionnelles	12 430,00 €	69 830,05 €	582 400 €	55 514,99 €	571 700 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €	1 500 €	0,00 €	1 500 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0,00 €	500 000 €	0,00 €	553 000 €
67441	Subventions au budget annexe	12 430,00 €	69 830,05 €	80 400 €	55 514,99 €	16 700 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	500 €	0,00 €	500 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	15 000 €	0,00 €	15 000 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	15 000 €	0,00 €	15 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	2 473 300 €	0,00 €	4 053 170 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 905 423,87 €	2 183 547,46 €	5 552 700 €	2 395 734,91 €	7 323 350 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
013	Atténuations de charges	88 099,65 €	114 095,18 €	2 000 €	5 233,97 €	0 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	88 099,65 €	114 095,18 €	2 000 €	5 233,97 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 730 012,81 €	1 899 432,32 €	1 971 700 €	1 951 266,88 €	2 198 400 €
722	Immobilisations corporelles	694 763,48 €	717 496,59 €	688 100 €	667 921,54 €	806 500 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 035 249,33 €	1 181 935,73 €	1 283 600 €	1 283 345,34 €	1 391 900 €
70	Produits des services	11 836,91 €	8 705,69 €	126 000 €	106 044,34 €	58 000 €
7078	Ventes d'autres marchandises	0,00 €	0,00 €	10 000 €	0,00 €	10 000 €
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	0,00 €	0,00 €	98 500 €	93 344,34 €	0 €
70872	Remboursement par budgets annexes	11 836,91 €	8 705,69 €	17 500 €	12 700,00 €	48 000 €
70878	Remboursement par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
73	Impôts et taxes					2 250 000 €
7351	Taxe sur l'électricité					2 250 000 €
74	Dotations et participations	21 106,12 €	3 198,65 €	0 €	0,00 €	0 €
74718	Autres	21 106,12 €	3 198,65 €	0 €	0,00 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 148 586,96 €	1 017 505,53 €	1 158 500 €	1 477 787,59 €	1 527 500 €
757	Redevances versées par les concessionnaires	2 143 842,06 €	1 012 567,43 €	1 150 000 €	1 471 130,19 €	1 515 000 €
758	Produits divers de gestion courante	4 744,90 €	4 938,10 €	8 500 €	6 657,40 €	12 500 €
77	Produits exceptionnels	100,49 €	772,69 €	37 100 €	34 217,56 €	9 200 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	52,55 €	0,00 €	0 €	49,34 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	37 000 €	34 025,43 €	9 000 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	700,00 €	0 €	0,00 €	0 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
7788	Produits exceptionnels divers	47,94 €	72,69 €	100 €	142,79 €	200 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 999 742,94 €	3 043 710,06 €	3 295 300 €	3 574 550,34 €	6 043 100 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 974 598,45 €	5 246 798,28 €	3 764 800 €	3 764 841,23 €	3 515 300 €
	RESULTAT CUMULE	6 974 341,39 €	8 290 508,34 €	7 060 100 €	7 339 391,57 €	9 558 400 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 068 917,52 €	6 106 960,88 €	1 507 400 €	4 943 656,66 €	2 235 050 €
	EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE	5 246 798,28 €	3 764 841,23 €	1 507 400 €	3 515 255,22 €	2 235 050 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
040	Opérations d'ordre entre sections	1 730 012,81 €	1 899 432,32 €	1 971 700 €	1 951 266,88 €	2 198 200 €
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - état et établissements nationaux	453 950,38 €	523 180,63 €	568 000 €	567 987,98 €	631 000 €
13913	Subventions d'équipement transférées - départements	70 221,51 €	71 761,48 €	72 500 €	72 441,73 €	72 500 €
139148	Subventions d'équipement transférées - communes	287 806,12 €	326 159,16 €	351 200 €	351 115,10 €	377 200 €
13915	Subventions transférées - groupements de collectivités	0,00 €	2 769,09 €	5 700 €	5 692,15 €	9 400 €
13918	Subventions d'équipement transférées - autres	223 271,32 €	258 065,37 €	286 200 €	286 108,38 €	301 600 €
2315	Installations	523 616,63 €	545 388,44 €	496 700 €	495 437,18 €	585 700 €
4581-2000	Programme éclairage public	117 270,43 €	120 020,99 €	132 500 €	124 565,35 €	161 900 €
4581-3000	Programme génie civil de télécommunications	53 876,42 €	52 087,16 €	58 900 €	47 919,01 €	58 900 €
041	Opérations patrimoniales	961 088,03 €	1 201 172,97 €	1 024 900 €	840 238,32 €	1 208 300 €
2762	Créances sur transfert de TVA	961 088,03 €	1 201 172,97 €	1 024 900 €	840 238,32 €	1 208 300 €
13	Subventions d'investissement	95 911,19 €	139 601,21 €	205 000 €	104 538,17 €	200 000 €
1321	Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
1324	Communes	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
13248	Subv autres communes	49 410,73 €	85 961,41 €	140 000 €	28 813,48 €	120 000 €
13258	Subv des autres groupements	5 513,90 €	0,00 €	5 000 €	0,00 €	20 000 €
1328	Autres prog.	40 986,56 €	53 639,80 €	60 000 €	75 724,69 €	60 000 €

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
16	Emprunts et dettes assimilées	24 813,38 €	24 887,24 €	26 000 €	25 277,73 €	26 000 €
1641	Emprunts en euros	24 813,38 €	24 887,24 €	26 000 €	25 277,73 €	26 000 €
20	Immobilisations incorporelles	2 950,16 €	3 289,72 €	7 000,00 €	3 407,08 €	4 000,00 €
205	Concessions et droits similaires	2 950,16 €	3 289,72 €	0 €	0,00 €	0 €
2051	Concessions, droits similaires	0,00 €	0,00 €	7 000 €	3 407,08 €	4 000 €
204	Subventions d'équipement versées	149 955,49 €	398 823,32 €	750 000 €	248 399,50 €	996 150 €
2041482	Subv aux autres communes	149 955,49 €	398 823,32 €	750 000 €	248 399,50 €	996 150 €
21	Immobilisations corporelles	24 967,56 €	11 637,15 €	53 000 €	12 423,56 €	36 000 €
2181	Installations générales	0,00 €	0,00 €	9 000 €	0,00 €	5 000 €
2182	Matériel de transport	11 034,61 €	10 665,71 €	25 000 €	0,00 €	25 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	7 474,86 €	325,60 €	13 000 €	10 415,80 €	3 000 €
2184	Mobilier	6 391,09 €	645,84 €	5 000 €	1 837,36 €	2 000 €
2188	Autres immo corporelles	67,00 €	0,00 €	1 000 €	170,40 €	1 000 €
23	Immobilisations en cours	6 269 456,61 €	6 983 603,64 €	7 126 000 €	6 285 410,62 €	7 985 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 269 456,61 €	6 983 603,64 €	7 100 000 €	6 285 410,62 €	7 960 000 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	26 000 €	0,00 €	25 000 €
27	Autres immos financières	275,44 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2762	Créances sur transfert	275,44 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
4581	Investissement sous mandat	1 964 333,68 €	2 171 621,53 €	2 318 000 €	2 169 523,76 €	2 779 200 €
4581-2000	Programme éclairage public	1 331 277,55 €	1 524 151,86 €	1 576 900 €	1 558 412,34 €	2 038 100 €
4581-3000	Programme génie civil de télécommunications	633 056,13 €	647 469,67 €	741 100 €	611 111,42 €	741 100 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	80 000 €	0,00 €	80 000 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	11 223 764,35 €	12 834 069,10 €	13 561 600 €	11 640 485,62 €	15 512 850 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	754 091,42 €	0,00 €	2 342 200 €	2 342 119,65 €	1 428 500 €
	RESULTAT CUMULE	11 977 855,77 €	12 834 069,10 €	15 903 800 €	13 982 605,27 €	16 941 350 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €	2 342 119,65 €	0 €	1 428 401,44 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
040	Opération d'ordre entre section	1 279 970,72 €	1 449 655,82 €	1 635 400 €	1 635 087,18 €	1 803 880 €
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisation	0,00 €	700,00 €	0 €	0,00 €	
28051	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0,00 €	1 475,08 €	5 700 €	5 620,34 €	5 700 €
28138	Amortissement : Autres constructions	28 221,86 €	28 221,86 €	28 300 €	28 221,86 €	28 300 €
281534	Amortissement : Réseaux d'électrification	1 227 572,16 €	1 395 672,31 €	1 579 900 €	1 579 865,26 €	1 748 200 €
28181	Amortissement : Installations générales	1 665,94 €	1 665,94 €	1 700 €	1 665,94 €	1 700 €
28182	Amortissement : Matériel de transport	11 773,92 €	11 836,17 €	11 700 €	11 696,79 €	11 700 €
28183	Amortissement : Matériel de bureau et informatique	9 697,82 €	8 339,33 €	5 700 €	5 693,02 €	6 200 €
28184	Amortissement : Mobilier	1 039,02 €	1 678,13 €	2 400 €	2 323,97 €	1 900 €
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	67,00 €	0 €	0,00 €	180 €
041	Opération patrimoniales	961 088,03 €	1 201 172,97 €	1 024 900 €	840 238,32 €	1 208 300 €
2315	Installations	961 088,03 €	1 201 172,97 €	1 024 900 €	840 238,32 €	1 208 300 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	754 091,42 €	3 696,00 €	2 350 600 €	2 350 865,65 €	1 430 400 €
10222	FCTVA	0,00 €	3 696,00 €	8 400 €	8 746,00 €	1 900 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	754 091,42 €	0,00 €	2 342 200 €	2 342 119,65 €	1 428 500 €
13	Subventions d'investissement reçues	5 963 366,90 €	4 195 985,93 €	4 592 700 €	4 438 575,58 €	4 135 300 €
1321-1	Etat et établissements nationaux prog - travaux FACE	2 769 209,82 €	1 565 151,64 €	2 055 000 €	1 775 936,99 €	2 632 000 €
1321-2	Etat et établissements nationaux prog - travaux PCT	0,00 €	227 142,45 €	604 600 €	751 506,67 €	800 000 €
1323	Département	61 598,82 €	27 210,00 €	30 000 €	10,27 €	20 000 €
13248	Subv autres communes	1 583 532,27 €	1 084 199,00 €	1 100 000 €	1 070 997,39 €	188 300 €
13258	Subv des autres groupements	116 277,62 €	116 922,57 €	150 000 €	146 031,78 €	110 000 €
1328	Autres	1 432 748,37 €	1 175 360,27 €	653 100 €	694 092,48 €	385 000 €
23	Immobilisations en cours	69 067,31 €	161 273,98 €	200 000 €	48 117,23 €	100 000 €
2315	Installations	69 067,31 €	161 273,98 €	200 000 €	48 117,23 €	100 000 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	961 363,47 €	1 201 172,97 €	1 024 900 €	840 238,32 €	1 208 300 €
2762	Créances sur transfert de TVA	961 363,47 €	1 201 172,97 €	1 024 900 €	840 238,32 €	1 208 300 €
4582	Investissements sous mandat	2 166 788,68 €	2 101 111,02 €	2 600 000 €	2 401 081,55 €	3 000 000 €
4582-2000	Programme éclairage public	1 564 660,96 €	1 623 874,25 €	1 800 000 €	1 847 782,11 €	2 200 000 €
4582-3000	Programme génie civil de télécommunications	602 127,72 €	477 236,77 €	800 000 €	553 299,44 €	800 000 €
024	Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	2 000 €	0,00 €	2 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2 473 300 €	0,00 €	4 053 170 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	12 155 736,53 €	10 314 068,69 €	15 903 800 €	12 554 203,83 €	16 941 350 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	177 880,76 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	12 155 736,53 €	10 491 949,45 €	15 903 800 €	12 554 203,83 €	16 941 350 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	177 880,76 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SIED 70
BUDGET ANNEXE N° 1 : CONSEILS EN ENERGIE PARTAGES
Compte administratif 2012 et budget primitif 2013

Nomenclature budgétaire : M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
011	Charges à caractère général	1 680,66 €	297,06 €	9 700 €	9 700,00 €	0 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	1 680,66 €	297,06 €	9 700 €	9 700,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 719,63 €	32 139,64 €	28 400 €	28 400,00 €	0 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	24 719,63 €	32 139,64 €	28 400 €	28 400,00 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	38 000 €
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif					38 000 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	21 500 €	19 634,00 €	0 €
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	21 500 €	19 634,00 €	0 €
042	Operations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
6811	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	26 400,29 €	32 436,70 €	59 600 €	57 734,00 €	38 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
013	Atténuations de charges	11 340,00 €	0,00 €	39 000 €	38 940,00 €	28 000 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	11 340,00 €	0,00 €	39 000 €	38 940,00 €	28 000 €
74	Dotations et participations	0,00 €	1 776,00 €	20 600 €	18 794,00 €	10 000 €
74748	Particip des autres communes	0,00 €	1 776,00 €	20 600 €	18 794,00 €	10 000 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	26 557,70 €	0 €	0,00 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	26 557,70 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 340,00 €	28 333,70 €	59 600 €	57 734,00 €	38 000 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	19 163,29 €	4 103,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	30 503,29 €	32 436,70 €	59 600 €	57 734,00 €	38 000 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	4 103,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SIED 70
BUDGET ANNEXE N° 2 : EnR PRESTATIONS DE SERVICES
Compte administratif 2012 et budget primitif 2013

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
011	Charges à caractère général	9 403,25 €	9 304,63 €	4 000,00 €	3 481,00 €	0,00 €
6287	Remboursement de frais	9 156,25 €	8 408,63 €	3 000 €	3 000,00 €	0 €
63513	Autres impôts locaux	247,00 €	435,00 €	500 €	481,00 €	0 €
6353	Impôts indirects	0,00 €	461,00 €	500 €	0,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 000,00 €	79 779,25 €	75 400 €	65 378,31 €	0 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	58 000,00 €	79 779,25 €	75 400 €	65 378,31 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	12 001 €
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	12 000 €
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	2 502,48 €	3 000 €	43,34 €	0 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 502,48 €	3 000 €	43,34 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	67 403,25 €	91 586,36 €	82 400 €	68 902,65 €	12 001 €
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	67 403,25 €	91 586,36 €	82 400 €	68 902,65 €	12 001 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
70	Vente de produits	70 474,61 €	57 315,00 €	18 500 €	19 147,66 €	12 001 €
706	Prestations de service	70 474,61 €	57 315,00 €	18 500 €	19 147,66 €	12 001 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	31 200,00 €	63 900 €	49 754,99 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	31 200,00 €	63 900 €	49 754,99 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	70 474,61 €	88 515,00 €	82 400 €	68 902,65 €	12 001 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	3 071,36 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	70 474,61 €	91 586,36 €	82 400 €	68 902,65 €	12 001 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION	3 071,36 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
2041482	Sbventions d'équipement versées : bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €
4581	Investissement sous mandat	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2010	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
4582	Investissement sous mandat	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	1 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°3 : REGIE DES ENR
Compte administratif 2012 et budget primitif 2013

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
011	Charges à caractère général	0 €	0,00 €	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 800 €	4 800,00 €	0 €
6215	Remboursements sur rémunérations du personnels	4 800 €	4 800,00 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	16 500 €	5 760,00 €	16 700 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	16 500 €	5 760,00 €	16 700 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	21 300 €	10 560,00 €	16 700 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	4 800 €	4 800,00 €	0 €
706	Prestations de services	4 800 €	4 800,00 €	0 €
77	Produits exceptionnels	16 500 €	5 760,00 €	16 700 €
774	Subventions exceptionnelles	16 500 €	5 760,00 €	16 700 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	21 300 €	10 560,00 €	16 700 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0 €	0,00 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	21 300 €	10 560,00 €	16 700 €
	DEFICIT D'EXPLOITATION D'EXPLOITATION	0 €	0,00 €	0 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°4 : CHAUFFERIE DE SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
Compte administratif 2012 et budget primitif 2013

Nomenclature budgétaire : M4

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
011	Charges à caractère général	60 841,54 €	61 600 €	60 550,84 €	63 900 €
60	Achats et variation de stocks	59 438,95 €	60 000 €	59 204,45 €	62 400 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	59 438,95 €	60 000 €	59 204,45 €	62 400 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	704,59 €	850 €	590,39 €	700 €
6262	Frais de télécommunications	704,59 €	850 €	590,39 €	700 €
63	Impôts, taxes et versement assimilés	698,00 €	750 €	756,00 €	800 €
635111	Cotisation foncière des entreprises	435,00 €	450 €	481,00 €	500 €
63512	Taxes foncières	263,00 €	300 €	275,00 €	300 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 859,56 €	20 800 €	20 367,03 €	16 600 €
6215	Remboursements sur rémunérations du personnels	0,00 €	4 800 €	4 800,00 €	0 €
6218	Autre personnel extérieur	14 859,56 €	16 000 €	15 567,03 €	16 600 €
66	Charges financières	9 802,36 €	9 400 €	9 229,96 €	8 700 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 802,36 €	9 400 €	9 229,96 €	8 700 €
67	Charges exceptionnelles	7 966,43 €	15 500 €	14 391,43 €	9 000 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	15 500 €	14 391,43 €	9 000 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 966,43 €	0 €	0,00 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre sections	23 419,00 €	23 900 €	23 628,32 €	24 600 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	23 419,00 €	23 900 €	23 628,32 €	24 600 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	1 990 €	0,00 €	2 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 410 €	0,00 €	15 520 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	116 888,89 €	135 600 €	128 167,58 €	140 320 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
042	Opérations d'ordre entre sections	17 980,71 €	18 000 €	17 980,71 €	18 000 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	17 980,71 €	18 000 €	17 980,71 €	18 000 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	86 835,83 €	117 600 €	112 201,64 €	120 300 €
706	Prestations de services	86 835,83 €	117 600 €	112 201,64 €	120 300 €
77	Produits exceptionnels	12 072,35 €	0 €	0,00 €	0 €
774	Subventions exceptionnelles	12 072,35 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	116 888,89 €	135 600 €	130 182,35 €	138 300 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	2 020 €
	RESULTAT CUMULE	116 888,89 €	135 600 €	130 182,35 €	140 320 €
	SOLDE D'EXPLOITATION	0,00 €	0 €	2 014,77 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
040	Opérations d'ordre entre sections	17 980,71 €	18 000 €	17 980,71 €	18 000 €
13911	Subventions d'équipement transférées - état et établissements nationaux	4 306,04 €	4 315 €	4 306,04 €	4 315 €
13913	Subventions d'équipement transférées - départements	4 306,04 €	4 315 €	4 306,04 €	4 315 €
13917	Subventions d'équipement transférées - budget communautaire et fonds structurels	9 368,63 €	9 370 €	9 368,63 €	9 370 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500,00 €	13 500 €	13 500,00 €	13 500 €
1641	Emprunts en euros	13 500,00 €	13 500 €	13 500,00 €	13 500 €
23	Immobilisations en cours	3 216,44 €	8 300 €	7 653,20 €	6 600 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	3 216,44 €	8 300 €	7 653,20 €	6 600 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	34 697,15 €	39 800 €	39 133,91 €	38 100 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0 €	0,00 €	2 020 €
	RESULTAT CUMULE	34 697,15 €	39 800 €	39 133,91 €	40 120 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0 €	2 014,77 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Compte administratif 2011	Budget 2012	Compte administratif 2012	Budget primitif 2013
040	Opération d'ordre entre section	23 419,00 €	23 900,00 €	23 628,32 €	24 600,00 €
28131	Amortissements - bâtiments	2 523,26 €	2 600 €	2 523,26 €	2 600 €
28153	Amortissements - installation spécifique	20 895,74 €	21 300 €	21 105,06 €	22 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	2 410 €	0,00 €	15 520 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	23 419,00 €	26 310 €	23 628,32 €	40 120 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	24 768,97 €	13 490 €	13 490,82 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	48 187,97 €	39 800 €	37 119,14 €	40 120 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT	13 490,82 €	0 €	0,00 €	0 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°5 : CHAUFFERIE DE GY
Compte administratif 2012 et budget primitif 2013

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
011	Charges à caractère général	0 €	0,00 €	0 €	0 €
66	Charges financières	0 €	0,00 €	0 €	5 000 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0 €	0,00 €	0 €	5 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €	0 €	200 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0 €	0,00 €	0 €	200 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0,00 €	0 €	0 €
023	Virement à la section d'investissement	5 500 €	0,00 €	0 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 500 €	0,00 €	0 €	5 200 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €	0 €	0 €
722	Immobilisations corporelles	0 €	0,00 €	0 €	0 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0 €	0,00 €	0 €	0 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0 €	0,00 €	0 €	0 €
706	Prestations de services	0 €	0,00 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0 €	0,00 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	5 500 €	1 042,53 €	0 €	5 200 €
774	Subventions exceptionnelles	5 500 €	1 042,53 €	0 €	5 200 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 500 €	1 042,53 €	0 €	5 200 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0 €	0,00 €	0 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	5 500 €	1 042,53 €	0 €	5 200 €
	SOLDE D'EXPLOITATION	0 €	1 042,53 €	0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €	0 €	5 000 €
1641	Emprunts en euros	0 €	0,00 €	0 €	5 000 €
23	Immobilisations en cours	5 500 €	1 042,53 €	1 080 €	205 000 €
2312	Terrains	0 €	0,00 €	0 €	0 €
2313	Construction	3 400 €	0,00 €	1 080 €	115 000 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	2 100 €	1 042,53 €	0 €	90 000 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0 €	0,00 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0,00 €	0 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 500 €	1 042,53 €	1 080 €	210 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
040	Opération d'ordre entre section	0 €	0,00 €	0 €	200 €
28153	Amortissements - installation spécifique	0 €	0,00 €	0 €	200 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €	0 €	40 000 €
1311	Etat et établissements nationaux	0 €	0,00 €	0 €	0 €
1313	Département	0 €	0,00 €	0 €	40 000 €
1314	Commune	0 €	0,00 €	0 €	0 €
1315	Groupements de collectivités	0 €	0,00 €	0 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0 €	0,00 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €	0 €	300 000 €
1641	Emprunts en euros	0 €	0,00 €	0 €	300 000 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0,00 €	0 €	0 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0 €	0,00 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 500 €	0,00 €	0 €	0 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 500 €	0,00 €	0 €	340 200 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0 €	0,00 €	0 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	5 500 €	0,00 €	0 €	340 200 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT	0 €	-1 042,53 €	0 €	130 200 €

REGIE DES EnR DU SIED 70
BUDGET ANNEXE N°6 : CHAUFFERIE DE MARNAY
Compte administratif 2012 et budget primitif 2013

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
011	Charges à caractère général	0 €	0,00 €	0 €	0 €
66	Charges financières	0 €	0,00 €	0 €	11 000 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0 €	0,00 €	0 €	11 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €	0 €	500 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	0 €	0,00 €	0 €	500 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0,00 €	0 €	0 €
023	Virement à la section d'investissement	11 000 €	0,00 €	0 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	11 000 €	0,00 €	0 €	11 500 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €	0 €	0 €
722	Immobilisations corporelles	0 €	0,00 €	0 €	0 €
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0 €	0,00 €	0 €	0 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0 €	0,00 €	0 €	0 €
706	Prestations de services	0 €	0,00 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation (avance du budget principal)	0 €	0,00 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	11 000 €	4 717,47 €	0 €	11 500 €
774	Subventions exceptionnelles	11 000 €	4 717,47 €	0 €	11 500 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 000 €	4 717,47 €	0 €	11 500 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0 €	0,00 €	0 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	11 000 €	4 717,47 €	0 €	11 500 €
	SOLDE D'EXPLOITATION	0 €	4 717,47 €	0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €	0 €	13 000 €
1641	Emprunts en euros	0 €	0,00 €	0 €	13 000 €
23	Immobilisations en cours	11 000 €	4 717,47 €	1 080 €	650 000 €
2312	Terrains	0 €	0,00 €	0 €	0 €
2313	Construction	3 400 €	0,00 €	1 080 €	80 000 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	7 600 €	4 717,47 €	0 €	570 000 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0,00 €	0 €	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	11 000 €	4 717,47 €	1 080 €	663 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012	Compte administratif 2012	Restes à réaliser 2012	Budget primitif 2013 et RAR 2012
040	Opération d'ordre entre section	0 €	0,00 €	0 €	500 €
28153	Amortissements - installation spécifique	0 €	0,00 €	0 €	500 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €	0 €	87 000 €
1311	Etat et établissements nationaux	0 €	0,00 €	0 €	12 000 €
1313	Département	0 €	0,00 €	0 €	45 000 €
1314	Commune	0 €	0,00 €	0 €	0 €
1315	Groupements de collectivités	0 €	0,00 €	0 €	0 €
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0 €	0,00 €	0 €	30 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €	0 €	750 000 €
1641	Emprunts en euros	0 €	0,00 €	0 €	750 000 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0,00 €	0 €	0 €
238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	0 €	0,00 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	11 000 €	0,00 €	0 €	0 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 000 €	0,00 €	0 €	837 500 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0 €	0,00 €	0 €	0 €
	RESULTAT CUMULE	11 000 €	0,00 €	0 €	837 500 €
	SOLDE D'INVESTISSEMENT	0 €	-4 717,47 €		174 500 €